

Motion de soutien aux salarié-es des député-es qui seront licencié-es au lendemain du deuxième tour des élections législatives !

Le lendemain du 2ème tour des élections législatives, il sera procédé à l'assemblée nationale à un vaste (mais généralement discret) plan de licenciement touchant plus de 1500 personnes, à savoir les collaborateurs et collaboratrices de député-es et des groupes politiques.

En effet, plus de 450 député-es licencieront leurs 3 ou 4 collaborateurs et collaboratrices. Des groupes politiques réduiront drastiquement leur nombre d'assistants voire les licencieront toutes et tous en cas de disparition pure et simple du groupe.

Ces personnels ne bénéficient d'aucun statut particulier et seront licencié-es semaine prochaine pour faute, bien que n'en ayant commis aucune ! Juste la conséquence d'une élection perdue par leur député-e employeur-e quand celui-ci a décidé de se représenter, ce qui est loin d'être le cas de toutes et tous !

Fort du soutien du congrès de l'union syndicale Solidaires réuni du 12 au 15 juin à Saint Briec, ne pouvant nous opposer aux licenciements de ces personnels, nous exigeons que ceux-ci soient prononcés la semaine prochaine uniquement pour motif économique. Dans le cas contraire, nous agirons en conséquence pour les faire reconnaître comme abusifs et punis comme tels par les conseils de prud'hommes.

Nous exigeons surtout que celles et ceux qui votent le droit du travail le respectent scrupuleusement et que les personnels qu'ils emploient bénéficient d'un vrai statut de collaboratrice/collaborateur parlementaire !